

**MÉMOIRE JUSTIFICATION DE L’OFFRE**

**Consultation n° 25022**

**Missions de contrôle technique bâtiment**

Entreprise :

Nº de SIRET :

Conformément au règlement de consultation, le présent mémoire constitue la justification de l’offre au regard du / des critère(s) suivant(s) :

* Critère Valeur technique
* Critère Qualité environnementale

Pour mémoire, la pondération des critères est fixée à l’avis d’appel public à la concurrence / au règlement de consultation et la méthode d’analyse au règlement de consultation**.**

Le présent document constitue un cadre de réponse définissant un contenu que les entreprises sont invitées à respecter. Cependant compte tenu de la diversité des réponses possibles des adaptations de ce document sont tolérées, les informations demandées constituant un minimum.

**En cas de document annexe ou de renvoi, le candidat devra préciser clairement pour chaque question où se trouve la réponse (Indication du document, du numéro de page et du paragraphe).**

**CRITERE VALEUR TECHNQUE**

1. QUALITE DE L’ORGANISATION OPERATIONNELLE (30 points sur 90)

Effectifs dont le candidat dispose pour la réalisation des missions par répartition géographique, domaines et catégories de personnels

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| Région géographique administrative | Domaine d’intervention | Spécialistes de haut niveau (ingénieurs de plus de dix ans d’expérience dans le bâtiment, spécialistes de Direction technique,) | Ingénieurs (ingénieurs bac+5, cadres techniques bac+3 ou +4 (licence, maîtrise) | Techniciens (techniciens bac technique ou équivalent, techniciens bac + 2 ou équivalent (BTS, DUT) |
|  |  |  |  |  |

1. MOYENS MIS EN ŒUVRE POUR LA REALISATION (10 points sur 90)

Moyens informatiques

Moyens en veille réglementaire

Autres moyens matériels

1. QUALITE DU LIVRABLE (10 points sur 90)

Production d’un cadre type RICT et RFCT

1. DISPOSITIONS PROPOSEES POUR ASSURER LA QUALITE DU CONTROLE (30 points sur 90)

Description des dispositions retenues pour assurer la qualité des prestations (20 points sur 30)

Désignation des personnes habilitées à représenter le titulaire et schéma d’interactions (10 points sur 30)

**CRITERE ENVIRONNEMENTAL (10 points sur 10)**

L’intégration de prescriptions environnementales dans les cahiers des charges des entrepreneurs de travaux, entraînent que le Contrôleur Technique soit amené à se prononcer sur l’incidence de l’emploi de techniques, de matériaux spécifiques en matière de protection de l’environnement.

Désignation/existence d’un expert au sein des effectifs sensibilité, formé à l’usage des matériaux biosourcés, recyclés, réemployés, etc…

**CRITERE SOCIETAL (10 points sur 10)**

Détailler les mesures mise en œuvre en prévention des risques psychosociaux et les engagements pour un dialogue social actif